



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Région SUD EST : 06 43 44 93 82 -  
06 23 52 24 13

## La formation, oui, le formatage, non !

Depuis plusieurs années, nous n'avons cessé de dénoncer l'instrumentalisation de l'ENPJJ aux fins d'adaptation des professionnels aux commandes de l'AC. Malgré une résistance qui s'est organisée, la prégnance du discours autoritaire, répressif et de contrainte éducative, ainsi que les contenus axés sur une approche techniciste, voire légaliste, stricto sensu, au détriment d'une analyse sociologique, éducative et psychologique, demeurent. Les commandes des plans de formations initiales et continues autour de la radicalisation, des Centres fermés et de la contrainte éducative prennent aujourd'hui beaucoup trop de place. La formation ne doit pas être la courroie de transmission de l'AC et doit continuer à garantir une autonomie de pensée qui a fait de l'ENPJJ une école ouverte aux apports des terrains et des courants qui traversent la société et qui constituent de nouveaux enjeux et de modalités de prise en charge.

A ce titre, les formations CEF désertées par les agents sont édifiantes. Alors qu'elles sont une directive très forte de la DPJJ, voire une obsession, au détriment des autres formations, le constat d'un échec est patent. Quel bilan en faites-vous M. le Directeur interrégional, quelle réflexion en tirez-vous ? Il s'agissait pourtant de remédier au manque de formation, notamment des contractuels, pointé par de nombreuses inspections. Comment a-t-on pu passer à côté des objectifs fixés ?

Le dévoiement de la formation est, principalement, marqué, cette année, par les « formations » à venir sur le CJPM et le bloc peines. L'appareil de formation de la PJJ ne doit pas servir d'outils de formatage pour mieux empêcher tout débat professionnel et, osons le dire, démocratique. La formation doit rester un exercice d'échanges, de débats, de réflexions, d'espaces où le contradictoire demeure possible, pour mieux tenir compte de l'implication sur les pratiques pour en faire des objets de formation. Comme en littérature, une des vertus cardinales de la formation est « *la multiplicité des points de vue qui, seule, peut faire écho à la complexité du réel et aiguïser la compréhension des actions humaines* ».\*

En imposant au PTF et à l'ENPJJ le rôle ingrat, on détourne l'essence même de la formation pour le travestir. En lui enjoignant de faire de l'information aux textes conçus par la DPJJ elle-même, on envoie un message néfaste aux professionnels. C'est à la DPJJ, via la ligne DME et RPI, de faire le boulot, pas aux formateurs et formatrices qui sont des professionnels comme nous, pas convaincus, par ailleurs, du bien-fondé de ces nouvelles dispositions qui dénaturent profondément nos métiers et nos missions.

Est-ce que la volonté de la DIR et de l'AC est de river le PTF et l'ENPJJ dans un rôle de substitut de la DPJJ, la voie de son maître ? Ou voulez-vous redonner toute sa place à la formation, pour renforcer la région en formant des professionnels de l'éducatif avec une pensée et des valeurs, une éthique en somme ?

A travers les documents et le bilan annuel du PTF, force est de constater une baisse du nombre de demandes en formation : c'est un signe qui doit vous alerter. A cela s'ajoute un taux d'absentéisme important même si une baisse est constatée. Comment analysez-vous ces deux facteurs ? La question se pose aujourd'hui de l'importance accordée par les RUEs et les DS pour la formation. Qu'est ce qui est priorisé ? Comment les DT, les Responsables d'Unité Éducative et les Directrices de Service portent la question de la formation et son importance ? On sait pourtant l'importance particulière dans nos métiers de l'humain et du social : nécessité de prendre du recul, d'enrichir et de repenser sans cesse ses pratiques, de les confronter à d'autres à la lumière de l'évolution des connaissances en sciences sociales.

Combien de fois cette question est-elle mise à l'ordre du jour des réunions de service ? Les agents sont ils.elles incité.es à aller en formation ou au contraire leur met-on des bâtons dans les roues ? Entre les nécessités de service et la rétention d'information, la dynamique de formation semble en berne sur cette DiR dans de nombreux services. Sans compter la charge de travail sans cesse croissante des agents qui payent leur départ en formation: que vont-ils/retrouver à leur retour sur leur service? On voit d'ailleurs de plus en plus de collègues qui téléphonent à leur service pendant les pauses, passent au service après leur journée de formation. L'effet bénéfique de la formation est alors vite perdu. Comparativement aux autres départements, comment expliquer, par ailleurs, la faible formation des professionnels des Hautes-Alpes et de la Corse ? Et que dire des personnels techniques ou administratifs. qui sont souvent seul.les sur leur fonction, le monde semble s'écrouler quand ils/elles sont absents.tes. Soit ils/elles subissent la pression des Rues ou des Ds, soit comme personne ne fait leur travail à leur place, à leur retour ils/elles doivent rattraper le boulot.

Pour encourager les professionnel.les de cette région à se former tout au long de leur carrière, il faut déjà commencer par simplifier la procédure. Un problème essentiel consiste dans le fait que les agents font acte de candidature auprès de la DiR, puis il semble y avoir un dysfonctionnement dans la procédure censée les informer de leur validation sur les formations demandées. Les collègues se lassent de ces couacs et se découragent et sont souvent contraint.es d'annuler leur participation à une formation, faute de réponse dans des délais raisonnables. Par ailleurs, les personnels.les non retenus.es ne sont pas informé.es des raisons. Le manque de transparence dans le maelström des décisions renforce la démotivation. Qui en est responsable ? Quelle lisibilité dans les critères ? Sur les avis défavorables des DS, comment sont-ils motivés? Qui informe l'agent du refus et du motif ? La DIR interroge-t-elle ces motifs? Il faut changer le mode de communication : directement auprès de l'agent - en cas de refus, il faut donner le motif - le plus tôt possible (y compris dès réception de l'inscription) pour pouvoir anticiper et s'organiser par rapport à la charge de travail et aux emplois du temps. Il est regrettable de devoir encore faire ces constats aujourd'hui ?

Durant ce CTIR, nous défendrons aussi d'autres sujets qui causent problème sur les terrains :

- ✓ Quid de la formation des contractuel.les ? En plus des 2 jours de formation DIR/PTF, il avait été question de 3 jours de découverte de l'institution, UEAT, MO, Insertion, par exemple, notamment pour permettre de comprendre, à minima, le cadre judiciaire et éducatif, ce qui était une très bonne idée. Or ce n'est quasiment jamais fait. Nous demandons aujourd'hui que la DIR impulse une politique de formation des contractuels.les à la hauteur des enjeux et des enfants qui leur sont confiés.es, et surtout d'en assurer le suivi sur les territoires
- ✓ Quid de la formation continue obligatoire des DEES et 3ème voie qui relève d'un droit statutaire ? Qui garantit qu'ils/elles en bénéficient bien (20 jours par an pendant 2 ans) et ne sont pas retenus sur les services par les DS et RUE ?
- ✓ Quid des nécessités de service en hébergement et en CEF encore trop nombreuses ?
- ✓ Quid de la reconnaissance du travail conséquent et nécessaire fourni par les tuteur.trices, sur tous les dispositifs de formation : décharges ? Indemnités ?
- ✓ Quid de la situation des tuteurs.trices de l'année 2019/2020 ?
- ✓ Quid des offres de formation sur site ?

Nous porterons ces réalités de terrain au cours de ce CTIR.

*\*Nathalie Azoulay*